

SOMMAIRE

TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

Séance du 16 avril 2007 : Délibérations

* Bassins en difficulté

07-29- EUROMOTEURS à Saint-Lô - lancement de l'opération
de redynamisation économique et sociale.....

07-30 - Bilan et suite à donner au contrat de site d'Argentan

* Emploi et formation

07-31 - Modifications du dispositif « Emplois Tremplins ».....

07-32 - Modifications du dispositif « Adultes Relais »

* Enseignement supérieur

07-33 - Formations sanitaires et sociales.....

* Economie

07-34 - Artisanat - mise en oeuvre du plan régional de l'artisanat et des métiers.....

07-35 - Soutien à la filière cinématographique.....

07-36 - Remise gracieuse d'une Prime Régionale à la Création par l'Insertion

* Technologies de l'Information et de la Communication

07-37 - Programme d'actions régional pour la mise en place de
« Zones Numériques Multiservices ».....

* Culture, jeunesse et sports

07-38 - Modification du règlement Cart'@too pour l'année scolaire 2007/2008

07-39 - Aide aux grands clubs régionaux - centres de formation.....

* Apprentissage

07-40 - Création d'un CFA public supérieur

* Environnement

07-41 - Développement durable

07-42 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....

* Personnel de la Région

07-43 - Mise en place d'une démarche d'accompagnement au sevrage tabagique

* Affaires générales

07-44 - Régie de recettes

07-45 - Dématérialisation des actes adressés au contrôle de légalité

* Opérations exceptionnelles

07-46 - Ville d'Equeurdreville.....

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-29

sur les bassins en difficulté : EUROMOTEURS à Saint Lô - lancement de l'opération de redynamisation économique et sociale

Réunion du LUNDI 16 AVRIL 2007

Réuni le lundi 16 AVRIL 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Emploi et reconversion industrielle »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'engager le dispositif de redynamisation économique et sociale de la Région en faveur du site EUROMOTEURS de Saint-Lô ;
- de confirmer la zone d'application du dispositif sur le périmètre du Pays Saint Loïs, conformément à la carte en annexe 1 ;
- d'adopter l'assise juridique, les conditions d'octroi et les principes fondamentaux de gestion du règlement « Aide Régionale à la Réindustrialisation » conformément à l'annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches et à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-30

sur les bassins en difficulté : bilan et suite à donner au Contrat de site d'Argentan

Réunion du LUNDI 16 AVRIL 2007

Réuni le lundi 16 AVRIL 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Emploi et reconversion industrielle »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 060 000 € votée en 2007, un dossier « Bassins en difficulté » d'un montant de 90 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à la Communauté de Communes d'Argentan, une subvention maximale de 90 000 €, plafonnée à 50 % du budget éligible, dans le cadre de l'animation économique de l'après-contrat de site d'Argentan sur 3 années ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-31

sur l'emploi et la formation : modifications du dispositif « Emplois Tremplins »

Réunion du LUNDI 16 AVRIL 2007

Réuni le lundi 16 AVRIL 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Emploi et reconversion industrielle »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 5 contre (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT), 13 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT)

• d'adopter les modifications apportées au dispositif « Emplois-Tremplins » et reprises dans la fiche annexée à la présente délibération, notamment aux fins :

- de rendre éligibles les SCIC, les SCOP, les GEIQ et les fondations reconnues d'utilité publique, en conformité avec la réglementation communautaire et le règlement n° 1998/2006 du 15/12/2006 relatif à l'application des articles 87 et 88 CE des aides « de minimis » pour les SCIC, SCOP et GEIQ ;
- d'étendre le principe de public prioritaire des habitants résidant dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), aux habitants résidant dans les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-32

sur l'emploi et la formation : modifications du dispositif « Adultes Relais »

Réunion du LUNDI 16 AVRIL 2007

Réuni le lundi 16 AVRIL 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Emploi et reconversion industrielle »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 5 contre (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- de continuer à financer les nouveaux postes adultes-relais en 2007, sachant que l'Etat autorise une dotation permettant de financer un total de 95 postes en Basse – Normandie jusqu'au 31 décembre 2007 ;

- d'approuver les modifications apportées au dispositif « Adultes-relais » et reprises dans la fiche annexée à la présente délibération ;

- de reconduire :

- l'aide régionale pour 3 ans, pour les conventions initiales signées à partir de 2003 et ce, pendant toute la période du dispositif « Adultes-relais », pour les postes qui ont été ou seront renouvelés par l'Etat,
- à titre exceptionnel, une deuxième fois, l'aide régionale pour 3 ans supplémentaires, soit une aide totale de 9 ans, pour les conventions que l'Etat aura décidé de reconduire une deuxième fois pour 3 ans ;

- de compléter lors de l'Assemblée Plénière du mois de juin 2007, l'AE « Aide à l'Emploi » en fonction du nombre de postes créés au cours du premier semestre 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-33

sur les Formations Sanitaires et Sociales

Réunion du LUNDI 16 AVRIL 2007

Réuni le lundi 16 AVRIL 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- de mettre en œuvre la gratuité des formations d'aide-soignante aux étudiants en poursuite de formation initiale et aux demandeurs d'emploi dans le cadre de la formation professionnelle continue ;

- d'appliquer cette gratuité :

- quelque soit l'école (publique ou privée) fréquentée par l'étudiant,
- du coût pédagogique aux salariés en contrepartie de l'engagement de l'employeur du secteur sanitaire et social de maintenir le contrat de travail, ou aux démissionnaires des autres secteurs sans participation d'un OPCA,
- aux étudiants venant d'autres Régions, seulement si leur Région d'origine a également mis en place cette gratuité ;

- de solliciter l'ASSEDIC pour le maintien de son partenariat pour la formation d'aide-soignante ;

- de prévoir un lissage progressif du tarif pratiqué dans les écoles ;

- d'augmenter, après examen des besoins réalisé dans le cadre du PRDFP et au cas par cas, le nombre de places pour l'intégration de parcours atypiques (VAE, parcours allégés...) ;

- d'étendre la gratuité des études aux autres diplômes de niveau V de la filière sanitaire, soit les auxiliaires de puériculture et les ambulanciers ;

- de supprimer le dispositif de financement individuel au profit d'un dispositif unique de bourse avec la création de deux échelons supplémentaires ;

- d'adopter :

- le nouveau règlement intérieur d'attribution des bourses d'études pour les formations d'aide-soignante, joint en annexe 1,
- le nouveau règlement intérieur d'attribution des bourses d'études pour les formations paramédicales / sages-femmes et les formations sociales initiales, joint en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-34

sur l'artisanat : mise en œuvre du plan régional de développement de l'artisanat et des métiers

Réunion du LUNDI 16 AVRIL 2007

Réuni le lundi 16 AVRIL 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter, dans le cadre du Plan Régional de développement de l'artisanat et des métiers, l'assise juridique, les conditions d'octroi et les principes fondamentaux de gestion des règlements « Promotion Commerciale Collective » (PCC), « Promotion Commerciale Individuelle » (PCI) et « Aide à la Location d'Espaces Publicitaires » (ALEP), conformément aux fiches annexées à la présente délibération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-35

sur le soutien à la filière cinématographique

Réunion du LUNDI 16 AVRIL 2007

Réuni le lundi 16 AVRIL 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 3 abstentions (M. DENIER, Mme DUPONT, M. PINEL)

- d'adopter l'assise juridique, les conditions d'octroi et les principes fondamentaux de gestion du Fonds d'aide aux programmes d'entreprises de production audiovisuelle et cinématographique, conformément au document joint en annexe à la présente délibération ;

- de mettre en œuvre ce dispositif à compter du 1^{er} mai 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-36

**sur l'économie sociale et solidaire : remise gracieuse d'une Prime Régionale à la
Création par l'Insertion**

Réunion du LUNDI 16 AVRIL 2007

Réuni le lundi 16 AVRIL 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'accorder au créateur figurant dans le tableau joint en annexe, la remise gracieuse totale de la dette, soit 1 524 €, dont il est redevable ;
- d'inscrire sur le chapitre 939 du budget de la Région, une dépense de 1 524 € au titre de la remise gracieuse de la Prime Régionale à la Création par l'Insertion ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-37

sur le programme d'actions régional pour la mise en place de « Zones Numériques Multiservices »

Réunion du LUNDI 16 AVRIL 2007

Réuni le lundi 16 AVRIL 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance des rapports de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°4 « Aménagement du territoire, Transports, Communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le programme d'actions régional pour la mise en place de « Zones Numériques Multiservices » sur le territoire bas-normand, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-38

sur la Culture, la Jeunesse et les Sports : modification du règlement Cart'@too pour l'année scolaire 2007/2008

Réunion du LUNDI 16 AVRIL 2007

Réuni le lundi 16 AVRIL 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Mme GOBERT, 1^{ère} Vice-Présidente de la Commission n° 7 « Jeunesse, culture, sport et loisirs, relations internationales, coopération décentralisée et droits de l'homme », en charge de la politique Jeunesse et Sports,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'adopter le nouveau règlement du dispositif Cart'@too pour l'année scolaire 2007/2008, prenant en compte les principales modifications suivantes :

→ ouverture à la pratique artistique : les deux @toos SPORT d'une valeur de 15 € chacun sont transformés en @too PRATIQUE SPORTIVE OU ARTISTIQUE d'une valeur identique.

→ intégration d'un @too TRANSPORT : une aide au transport pourra être sollicitée, pour des déplacements collectifs d'au moins huit jeunes à des manifestations sportives ou culturelles des partenaires Cart'@too :

- si plus de la moitié des jeunes transportés sont titulaires de la Cart'@too et consacrent leur @too TRANSPORT au déplacement concerné,
 - par un responsable d'une association ou d'une structure éducative qui parrainera la sortie et sera destinataire de l'aide de la Région,
 - en adressant à la cellule Cart'@too le formulaire « ad hoc », et ce avant le 1^{er} juillet 2008,
- Cette aide correspondra au maximum à 75 % du montant de la facture du transporteur, plafonné à 300 € et dans la limite de l'enveloppe disponible fixée à 20 000 € pour 2008.

→ révision de l'@too MATCH : les trois @toos MATCH proposant chacun une invitation individuelle sont remplacés par deux @toos MATCH proposant chacun deux places. Le premier @too porte la mention « Réservation » et est utilisable en réservant sur le site de la Région pour des matchs du Stade Malherbe, de l'USO Mondeville Basket et du Hockey Club de Caen. Le second est à présenter le jour du match au guichet des autres clubs bas-normands évoluant au niveau national.

→ révision des @toos SPECTACLE : pour mieux les différencier des quatre @toos CINEMA à 4 € et les ajuster aux tarifs pratiqués par les équipements culturels partenaires, les six @toos SPECTACLE de 4 € seront remplacés par cinq @toos de 5 €.

→ calendrier de la nouvelle campagne Cart'@too : les inscriptions seront ouvertes à partir du lundi 2 juillet 2007 et les carnets d'@toos seront adressés aux bénéficiaires à partir du lundi 3 septembre 2007 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-39

sur la jeunesse et les sports : Aide aux grands clubs régionaux – centres de formation

Réunion du LUNDI 16 AVRIL 2007

Réuni le lundi 16 AVRIL 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Mme GOBERT, 1^{ère} Vice-Présidente de la Commission n° 7 « Jeunesse, culture, sport et loisirs, relations internationales, coopération décentralisée et droits de l'homme », en charge de la politique Jeunesse et Sports,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aide aux grands clubs régionaux » de 2 150 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 460 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention de 460 000 € à la SASP du Stade Malherbe de Caen pour le fonctionnement de son centre de formation pour la saison 2006/2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-40

sur la création d'un CFA public supérieur

Réunion du LUNDI 16 AVRIL 2007

Réuni le lundi 16 AVRIL 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la création d'un CFA public supérieur par l'Université de Caen Basse-Normandie et l'ENSICAEN ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie désignée représentant commun et gestionnaire de droit du CFA, la convention jointe en annexe de la présente délibération,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-41

sur l'environnement : développement durable

Réunion du LUNDI 16 AVRIL 2007

Réuni le lundi 16 AVRIL 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de financer, au titre du volet territorial de la politique environnement, les études et l'animation liées à la réalisation d'un Agenda 21 local :

- à hauteur de 50 % et dans la limite de 50 000 € par Agenda 21 local pour les territoires de projets,

- à hauteur de 50 % et dans la limite de 15 000 € par Agenda 21 local pour les Villes et les Communautés de Communes de plus de 10 000 habitants,

- de financer, au titre du volet territorial de la politique environnement, les études liées à la réalisation d'un Agenda 21 local :

- à hauteur de 50 % et dans la limite de 10 000 € par Agenda 21 local pour les Communautés de Communes de moins de 10 000 habitants ;

- de prendre en compte, pour l'attribution de cette subvention, les conditionnalités suivantes :

- les Pays ne pourront prétendre, pour la réalisation d'un Agenda 21, à un cumul de financements provenant de la politique aménagement du territoire dans le cadre d'une convention de préfiguration du futur contrat de Pays et de la politique environnement,

- le maître d'ouvrage devra :

- s'engager à respecter le «cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les Agendas 21 locaux » élaboré par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et à impliquer la société civile dans la construction de son projet territorial de développement durable,

- soumettre sa démarche d'Agenda 21 à la reconnaissance nationale, via le Comité Régional Agenda 21 co-présidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-42

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du LUNDI 16 AVRIL 2007

Réuni le lundi 16 AVRIL 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer à 100 000 € par ouvrage, le montant de la dépense subventionnable pour un ouvrage de rétention réalisé dans le cadre d'un projet global ou s'inscrivant dans un programme de travaux de gestion des eaux pluviales ou de lutte contre les inondations éligible au titre du programme « EAU'bjectif Basse-Normandie » ;
- de ne pas fixer de plafond de dépense subventionnable pour les programmes de travaux visant à améliorer la gestion des eaux pluviales sur le littoral ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-43

sur le personnel de la Région : mise en place d'une démarche d'accompagnement au sevrage tabagique

Réunion du LUNDI 16 AVRIL 2007

Réuni le lundi 16 AVRIL 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. CHATELAIS, 1^{er} Vice-Président de la Commission n° 1
« Finances, plan, affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de contractualiser avec l'Association Interdisciplinaire de Recherche sur le Tabagisme en Basse-Normandie (AIRTBN), dans le cadre du programme TEST (Travailler Ensemble Sans Tabac) ;
- de rembourser à chaque agent engagé dans ce programme, l'achat des substituts nicotiniques sur une base mensuelle maximale de 50 € et ce pour les 2^{ème} et 3^{ème} mois de traitement ;
- d'inscrire sur le chapitre 930 du budget de la Région, les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-44

sur la régie de recettes

Réunion du LUNDI 16 AVRIL 2007

Réuni le lundi 16 AVRIL 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. CHATELAIS, 1^{er} Vice-Président de la Commission n° 1
« Finances, plan, affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer les tarifs suivants pour les ouvrages mis en vente à l'occasion de l'exposition Jacques DESCHAMPS qui se tiendra dans les locaux de l'Abbaye-aux-Dames :

- 15 € le catalogue,

- 5 € l'affiche ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-45

sur la dématérialisation des actes adressés au contrôle de légalité

Réunion du LUNDI 16 AVRIL 2007

Réuni le lundi 16 AVRIL 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. CHATELAIS, 1^{er} Vice-Président de la Commission n° 1
« Finances, plan, affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Préfet de Région, la convention relative à la transmission par voie électronique des actes au contrôle de légalité,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-46

sur les opérations exceptionnelles : Ville d'Equeurdreville

Réunion du LUNDI 16 AVRIL 2007

Réuni le lundi 16 AVRIL 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. BONNEAU ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme TOMASETTO,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des opérations exceptionnelles, les subventions suivantes :

- 50 000 € à la Ville d'Equeurdreville, afin de l'aider à faire face aux dégâts subis sur son patrimoine, lors de la tempête du 11 février dernier,

- 50 000 € au Centre Communal d'Action Sociale d'Equeurdreville, à l'intention des habitants les plus touchés par la tempête du 11 février dernier ;

- de verser ces subventions uniquement sur présentation de justificatifs ;

- d'autoriser le Président à signer les conventions d'attribution de subventions correspondantes et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON